Pouvoir pour le vote lors de



L'Assemblée Générale du 9 mars 2014 du

RESEAU DES AMAP D'ILE-DE-France

(deux pouvoirs maximum par présent)

Attention : Pour pouvoir participer aux votes ou donner pouvoir lors de l'Assemblée Générale annuelle, vous devez être à jour de votre cotisation 2014.

Je soussigné(e):
[] Responsable du groupe en AMAP :
[] Paysan en AMAP
Donne pouvoir à
[] Responsable du groupe en AMAP :
[] Paysan en AMAP
Pour me représenter et voter lors de l'AG ordinaire du Réseau AMAP - IdF du 9 mars 2014.
Fait le à

Signature du responsable légal du groupe

(précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)